



Le Dimanche 21 janvier 2024, sur le parcours du Marais, l'UNION SPORTIVE BIACHOISE ATHLETISME organise pour la 76^{ème} fois, son challenge annuel LEON JAVELOT en l'honneur d'un héroïque athlète "Mort au Champ d'Honneur". Ce cross débutera à **10 heures** précises.

Les épreuves sont réservées aux Éveils Athlé, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Masters masculins et féminins titulaires d'une licence FFA en cours de validité, ainsi qu'aux non-licenciés et aux licenciés d'autres Fédérations Sportives.

Seuls les bulletins d'inscription fournis par l'Organisation, dûment complétés et **accompagnés de leur règlement** seront acceptés.

Arrêt des inscriptions 30 minutes avant chaque course.

Devront fournir une **photocopie de leur licence en cours de validité** pour retirer leur dossard :

- ☞ les **licenciés FFA** → Athlé Compétition, Entreprise, Running et Pass' J'aime Courir, s'inscrivant individuellement
- ☞ les **autres licences sportives**, avec la mention de non contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

Les majeurs **non-licenciés FFA** devront fournir avec leur bulletin d'inscription un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou sa photocopie **datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

Pour les mineurs non-licenciés FFA, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. **À défaut**, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée **datant de moins de six mois.**

Pour les Éveils Athlétiques, pas de Certificat Médical, ni de Questionnaire Santé, ni de licence (animation)

Un classement séparé sera établi pour chaque course, sauf pour les Éveils Athlé. Il sera établi toutes catégories pour le cross long et cross court masculin et féminin.

Les épreuves se dérouleront suivant les règlements de la FFA. Les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Juge-Arbitre.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités quant aux vols et accidents pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve.

OBJETS MIS EN COMPETITION

1. **LE BOUCLIER LEON JAVELOT** sera attribué **pour un an** au Club premier du classement établi par addition des points obtenus par 3 athlètes du Cross Court et 3 athlètes du Cross Long. **Le bouclier sera remis en jeu chaque année.** Il sera remis **au marais** vers 12h30.
2. **LA COUPE EMILE HURE** sera attribuée au Club ayant classé le plus grand nombre de coureurs des catégories Cadets à Masters (Hommes et Femmes). Il sera remis **au marais** à l'issue du cross long.
3. **LA COUPE SPORT-SANTE** sera attribué au Club ayant classé le plus grand nombre de coureurs sur les 4 catégories : Minimes – Benjamins – Poussins – Éveils Athlé (Filles et Garçons). Il sera remis **au marais** à l'issue des courses Jeunes.
4. **LA COUPE HENRI PAPILLION** sera attribuée au vainqueur du cross Long Masculin. Il sera remis **au marais** à l'issue du cross Long.
5. **LA COUPE MAURICE ROGER** sera attribuée au vainqueur du cross Long Féminin. Il sera remis **au marais** à l'issue du cross long.
6. **UNE COUPE** sera attribuée au **premier** de chaque catégorie. Elle sera remise sur le podium à l'issue de chaque course.
7. **UNE MEDAILLE** aux **3 premiers** de chaque catégorie. Elle sera remise sur le podium à l'issue de chaque course.

EN CAS D'EX-AEQUO

- Pour le bouclier Léon Javelot meilleur 2^{ème} Senior CL
- pour la coupe Émile Huré + de seniors
- Pour la coupe Sport-Santé + de poussins(es)

Course	Horaire	Catégorie *	Distance	Licencié FFA	Autres**
1	10h00	■ Éveils Athlé (2015/16/17)	Animation	2 €	3 €
2	10h10	■ Poussines, Poussins (2013/14)	1,5km / 1MB	3 €	4 €
3	10h25	■ Benjamins, Benjamines U14 (2011/12) ■ Minimes F U16 (2009/10)	2km / 2PB	4 €	5 €
4	10h40	■ Minimes M U16 (2009/10) ■ Cadettes U18 (2007/08)	3km / 2MB	4 €	5 €
5	11h00	■ Cadets U18 (2007/08) ■ Juniors Féminines U20 (2005/06) ■ Cross Court Féminin (2004 et avant)* et Masculin (2006 et avant)*	4km / 2GB	6 €	7 €
6	11h30	■ Juniors Masculins U20 (2005/06) ■ Cross Long Féminin et Masculin (2004 et avant) *	6km / 3GB 8km / 4GB	6 €	7 €

***Classement scratch pour les cross courts et longs Masculin et Féminin**

Classement séparé dans chaque course sauf classement scratch pour le cross court et le cross long M et F.

(**) **Autres** : NON-LICENCIÉS FFA et NON-LICENCIÉS (avec certificat médical de non-contre-indication de la course à pied en compétition de moins d'1 an ou le cas échéant 6 mois pour les mineurs)

ENGAGEMENT SUR PLACE, SUPPLEMENT DE 3€ AUX TARIFS CI-DESSUS

Inscriptions à faire parvenir par courrier avant le **mercredi 18 janvier 2024 - 12h00** à

René-David LIETARD - 3 bis Rue Jules Mathon - 62000 ARRAS

Tél : 03 21 58 14 31 ou inscription par internet www.usbiacheathlétisme.com

- **DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "76ème cross Léon Javelot" ou « Cross Léon Javelot » sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi. Par le présent acte, j'accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

- **RESPONSABILITE DU PARTICIPANT**

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques.... Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve. Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées. Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.

- **SECOURS**

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

- **RÉTRACTATION DE PARTICIPATION**

La demande de remboursement de votre inscription sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie. Il sera nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :
Entre le 21 novembre 2023 et le 18 janvier 2024, 50% du prix du dossard sera remboursé.
Après le 18 janvier 2024, aucun remboursement ne sera possible.
Sauf pour les personnes ayant souscrit l'assurance annulation à l'inscription sur NJUKO

- **MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité de tous. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement. En cas de reprise de l'épisode COVID 19 nécessitant l'annulation de l'épreuve, votre inscription sera automatiquement reportée sur l'édition 2025. L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à l'ensemble des dispositions.